

INFORMATION À LA PRESSE
16.11.2022

Le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé s'est réuni le 9 novembre 2022 pour statuer sur le budget 2023 de l'assurance maladie-maternité (AMM).

Contexte économique et démographique en évolution

En 2023, le système d'assurance maladie-maternité (AMM) du Grand-Duché de Luxembourg couvrira une population protégée prévisible d'environ 955.300 personnes, population constituée pour deux tiers de la population protégée résidente et pour un tiers de la population protégée non-résidente.

Le budget 2023 de l'AMM se base sur une croissance estimée du PIB de 2,5% en 2022 et de 2,0% en 2023, de l'emploi de 3,4% en 2022 et de 2,0% en 2023, sur une variation de l'échelle mobile des salaires en moyenne annuelle de 3,8% en 2022 et de 4,4% en 2023 ainsi que sur une variation du revenu moyen cotisable (au nombre indice 100) de 1,1% en 2022 et de 1,0% en 2023. Une diminution des effets financiers de la crise sanitaire due au SARS-CoV-2 (Covid-19) est attendue pour 2023, et ceci notamment au niveau des prestations en espèces ainsi que des tests PCR.

L'Etat contribuera en 2023 au financement des mesures Covid-19 préfinancées par l'AMM dépassant son objet, avec une dotation supplémentaire à celle de 2020 de 37,5 millions d'euros. La dotation spéciale maternité de 20 millions d'euros à charge de l'Etat est encore due jusqu'au 31 décembre 2023, au-delà de cette date, il n'y a plus de base légale. Il importe de rappeler que malgré la dotation de 20 millions d'euros perçue depuis la réforme du système de santé de 2010, l'AMM est en présence de moins-values de recettes concernant le volet maternité.

Les sources de financement du régime luxembourgeois d'AMM proviennent à 98% de cotisations payées par les assurés, les employeurs et l'Etat. Au niveau des dépenses, environ 83% proviennent des soins de santé, et 14% des indemnités pécuniaires (prestations en espèces de la Mutualité des Employeurs non comprises). Les dépenses restantes comprennent entre autres les frais administratifs.

Solde des opérations courantes négatif et réserve en diminution

L'année 2020, qui a été marquée par le début de la crise Covid-19, a clôturé avec un déficit des opérations courantes à hauteur de 12,4 millions d'euros. Depuis lors, le déficit sur les opérations courantes de l'AMM perdure avec, pour 2021, un résultat négatif sur les opérations courantes de - 55,7 millions d'euros et, pour 2022, un résultat négatif estimé sur les opérations courantes de - 55,3 millions d'euros.

En 2023, le solde des opérations courantes est prévu rester négatif avec -9,7 millions euros et ceci pour une quatrième année d'affilée. L'évolution positive des recettes s'explique par une dotation supplémentaire de l'Etat dans le cadre des mesures prises dans le contexte de la lutte contre Covid-19 de 37,5 millions d'euros, par une croissance importante du nombre d'assurés et du

revenu moyen cotisable et un impact positif de la variation de l'échelle mobile des salaires de 4,4%. Néanmoins, les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes, malgré un apaisement prévu des dépenses Covid-19. Selon les prévisions, le rapport entre la réserve globale et les dépenses courantes passera de 24,9% en 2021 à 21,6% en 2022 et à 19,8% en 2023.

Perspectives incertaines

Même si, en raison des effets en partie temporaires au niveau des recettes mentionnés ci-dessus, la trajectoire de la réserve globale s'améliore selon les récentes prévisions, les recettes courantes ne permettent pas de financer les dépenses courantes. Ainsi, depuis quelques années il faut creuser dans les réserves accumulées entre 2015 et 2019 pour assurer le financement des dépenses courantes.

Le contexte géopolitique et inflationniste actuel risque de fragiliser davantage le système de financement de l'AMM. Pour la CNS, la situation financière actuelle de l'AMM exige un comportement responsable de tous les acteurs du système en matière de consommation de prestations et de discipline budgétaire ainsi qu'une collaboration constructive de toutes les parties prenantes pour rendre le système de santé plus efficace et efficient dans les années à venir.

Luxembourg, le 16 novembre 2022

.....
(Source : Département Communication, CNS)